



REÇU le

23 NOV. 2018

Nice, le lundi 19 novembre 2018

Monsieur Donadey Pierre
Maire Escarène (L')
Place Audiffret
06440 Escarène (L')

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'heure est grave, l'exaspération et la colère grimpent dans nos campagnes et nos montagnes par rapport à la population de loup présente dans notre Département. Pas un jour où des loups peu farouches ne soient pas vus aux abords de nos villages, pas une promenade sans trouver des traces de loups ou des carcasses d'animaux sauvages dévorés, pas un piège photo qui ne montre pas des photos de meutes de loups beaucoup plus nombreuses qu'estimées, pas une battue qui ne se trouve pas confrontée à leurs présences. Les troupeaux de moutons étant mieux défendus, les loups se retournent contre la faune sauvage décimant cerfs, chevreuils, mouflons et même les sangliers. Tous les efforts mis en place depuis de nombreuses années par notre fédération pour maintenir la diversité de la faune sauvage dans notre département s'effondrent peu à peu.

Populations de cervidés, que les forestiers obéissant aux directives nationales, nous demandent d'abattre en grande quantité sous prétexte de dégâts forestiers. Dans le même temps, nos sociétés de chasse demandent une réduction drastique des plans de chasse pour sauver ce qui peut l'être encore. Et quand ces meutes de loup, dont certaines sont bien peu sauvages, n'auront plus rien à manger que se passera-t-il ?

Je peux concevoir que pour la biodiversité on veuille favoriser la dispersion du loup sur le territoire National. Mais, probablement favorisée par la quiétude dont elle jouit dans le Parc National du Mercantour, la population de loup de notre département a maintenant explosé et dépassé sa capacité de tolérance. Ce n'est pas pour rien que notre Département représente pratiquement 50% des attaques sur Ovins et abrite probablement également près de la moitié des effectifs de loups Français.

Le nouveau plan d'action loup est totalement inadapté à notre situation particulière. Ce n'est pas étonnant, dans la mesure où nos instances cynégétiques départementales n'étaient pas représentées lors des réunions de préparation, contrairement à certaines ONG, alors que nous aurions pu y rapporter les réalités du terrain.

Notre département devrait bénéficier d'un quota de loups spécifique à prélever pour juguler ses impacts sur la faune sauvage et domestique. Le tir devrait être autorisé sur toutes les communes et pas seulement au niveau des unités pastorales afin, de diminuer la prédateur sur la faune sauvage et de favoriser une répartition plus uniforme. Ces mesures permettraient à la ruralité de notre Département de ne pas se sentir une fois de plus abandonnée à son triste sort. Et surtout, cela pourrait éviter la survenue d'actes d'exaspération, voire de manifestations violentes.

Nous allons prendre nos responsabilités et gérer aux mieux dans la limite du possible. Conscient de la complexité du problème mais très soucieux de pérenniser la chasse et tous les enjeux économiques qui en découlent dans mon département, je vous sollicite pour obtenir votre aide dans ce dossier hautement sensible.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile et vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs les Maires, l'expression de ma haute considération.

Dr CAUJOLLE JP.

~~Président FDC 06~~